

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

*Manifeste inspiré du Prof. Yav Katshung –
lecture interprétée par Kemal Wabo*



NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

*Manifeste inspiré du Prof. Yav Katshung –
lecture interprétée par Kemal Wabo*



NOTE EXPLICATIVE

Le présent texte est une production personnelle et indépendante, inspirée des enseignements du professeur Yav Katshung Joseph dispensés dans le cadre du cours d'IGED. Il ne saurait être considéré comme un résumé officiel ni comme une reproduction de l'œuvre originale.

COMPRENDRE LA GEOGRAPHIE DU DROIT

Imagine que tu arrives pour la première fois dans une immense et ancienne bibliothèque, où chaque livre raconte une règle, une liberté, un interdit ou un devoir qui régit nos vies. Tu te sens perdu. **Le premier cours de droit, c'est la clé qu'on te donne pour entrer dans cette bibliothèque.** Ce n'est pas un simple résumé de ce que tu vas apprendre ; c'est une initiation à une nouvelle façon de penser, de voir le monde. On t'apprend à cartographier le territoire invisible dans lequel nous évoluons tous, sans même toujours en avoir conscience.

Pourquoi cette initiation est-elle nécessaire ? Parce que le droit n'est pas une liste de punitions affichée au poste de police. C'est l'architecture même de notre vie commune. Si tu ne comprends pas sa logique, son langage et ses buts, tu resteras un étranger dans ta propre société. Cette initiation vise à former un *esprit juridique* : pas une machine à réciter des articles, mais une intelligence capable de lire entre les lignes, de questionner les règles, de défendre des positions avec rigueur et de naviguer dans la complexité humaine.

Ce que cela change dans la vie quotidienne : Cette première clé transforme ta perception. Tu ne vois plus un simple conflit de voisinage, un contrat de travail ou un mariage de la même manière. Tu commences à percevoir les poutres maîtresses, les droits et obligations qui structurent ces situations. Dans ta famille, tu comprends que les liens d'affection sont aussi encadrés par des devoirs (secours, éducation). Dans ton travail, tu discernes la protection derrière les contraintes. Tu passes d'un acteur qui subit les règles à un citoyen qui peut les comprendre, et donc les utiliser ou les contester.

La prise de conscience que cela provoque : C'est le premier éblouissement. Tu réalises que **le droit est partout**. Il n'est pas froid et distant ; il est vivant et organique. Il s'insinue dans l'intimité de la fidélité conjugale comme dans la froideur d'un échange commercial. Il naît, évolue et meurt avec la société. Il n'est pas figé. Cette prise de conscience est fondamentale : tu ne peux pas ignorer ce

qui structure chaque interaction, depuis le berceau jusqu'à la tombe. La fameuse maxime « *Nul n'est censé ignorer la loi* » cesse d'être une menace pour devenir une invitation solennelle à l'éveil civique.

Le Double Visage du Droit : La Règle et ta Liberté

L'idée la plus cruciale, le cœur battant de toute cette architecture, tient en une distinction simple mais puissante : **le Droit avec un grand « D »** et **tes droits avec un petit « d »**.

- **Le Droit objectif (LAW)**, c'est l'ensemble des règles du jeu social. C'est le code de la route, le Code civil, la Constitution. C'est la loi, au sens large. C'est ce qui *ordonne, permet ou interdit*.
- **Les droits subjectifs (RIGHTS)**, ce sont tes prérogatives personnelles, tes libertés, tes pouvoirs reconnus par ces règles. C'est ton droit de propriété sur ton vélo, ta liberté d'expression, ton droit à un procès équitable, ton droit de demander le remboursement d'un prêt.

Pourquoi cette distinction existe-t-elle ? Parce que le droit a une mission duale. Il doit d'abord **organiser la société** (c'est le rôle du Droit objectif), poser un cadre stable pour que la vie en commun soit possible. Mais dans ce cadre, son but ultime est de **reconnaître et protéger les individus**. Le Droit objectif trace les frontières pour que tes droits subjectifs puissent s'épanouir sans empiéter sur ceux des autres. L'un est la carte, l'autre est le terrain que tu peux parcourir.

Ce que cela change dans la vie quotidienne : Comprendre cela, c'est devenir autonome. Prenons un exemple simple : ton contrat de location (Droit objectif, la règle) te donne le droit subjectif d'occuper paisiblement ton logement et d'exiger que le propriétaire fasse les réparations. Dans ta famille, le Droit objectif impose aux parents un devoir d'éducation et de protection, ce qui crée pour l'enfant des droits subjectifs à être nourri, soigné, instruit. Tu apprends à passer de la règle générale (« les contrats doivent être exécutés de bonne foi ») à ton pouvoir concret d'agir (« je peux exiger le respect de mon contrat »).

La prise de conscience que cela provoque : Tu réalises que la loi n'est pas une force étrangère qui t'écrase. Elle est aussi le bouclier qui te protège et l'outil qui te permet d'agir. Tu n'es pas un sujet passif de la règle, mais un *sujet de droit*, un titulaire actif de prérogatives. La maxime « *Nul n'est censé ignorer la loi* » prend alors tout son sens : comment pourrais-tu jouer le jeu social et défendre tes libertés si tu ignores les règles du jeu et les instruments à ta disposition ?

Ignorer la loi, ce n'est pas seulement risquer une sanction ; c'est renoncer à comprendre les forces qui nous gouvernent et abandonner les armes qui nous protègent. La première leçon de droit est un appel à l'éveil : ouvrir les yeux sur l'architecture invisible de notre monde, pour cesser d'en être les habitants passifs et en devenir les citoyens conscients et libres.

CHAPITRE I

LA LOI, LA CONSCIENCE ET LA SOCIÉTÉ

Imagine que la vie en société est une immense pièce de tissu, toujours en train de se tisser. Plusieurs fils entrent en jeu. L'un est le fil de la conscience personnelle, c'est la **morale**. L'autre est le fil de la foi et du sacré, c'est la **religion**. Et puis il y a un fil plus solide, plus visible, qui structure l'ensemble et lui donne sa forme : c'est la **règle de droit**. Celle dont l'État garantit le respect par la force, si nécessaire. **La règle de droit est la colonne vertébrale de la vie collective**. Elle n'est pas la seule à nous dicter comment vivre, mais elle est la seule dont le non-respect entraîne une sanction concrète et organisée par la société elle-même.

Pourquoi cette règle existe-t-elle, distincte de la morale ou de la religion ? Parce que la société a un besoin vital **d'ordre et de sécurité prévisibles**. La morale vise le perfectionnement intérieur, la religion le salut de l'âme. Le droit, lui, vise plus modestement et plus fondamentalement à faire coexister des millions d'individus aux croyances et consciences différentes, dans la paix. Il doit trouver des solutions pratiques, même imparfaites. Parfois, il doit trancher là où la morale hésite (faut-il rouler à droite ou à gauche ?) et il peut choquer la morale (un voleur peut devenir propriétaire après un certain délai : c'est la **prescription**, qui vise à clore les conflits et assurer la stabilité). Sa finalité n'est pas de faire de nous des saints, mais de rendre la vie collective possible.

Ce que cela change dans la vie quotidienne : Cette distinction éclaire des dilemmes courants. Vous pouvez trouver immoral de rompre une promesse faite à un ami, mais seul un **contrat** (règle de droit) vous permettra d'obtenir réparation en justice. La religion peut interdire le prêt avec intérêt, mais le droit encadre les crédits bancaires pour protéger l'emprunteur. Dans votre famille, l'amour est le ciment, mais c'est le droit qui définit les **devoirs** des parents (nourrir, éduquer) et les **droits** des enfants. Le droit agit là où les sentiments ou la foi ne suffisent pas à garantir l'équité et la protection.

On comprend que le droit n'est pas une morale au rabais. C'est un outil de gouvernance de la complexité humaine. Il fonctionne comme un **filet de sécurité social**. Il ne demande pas ce que vous pensez, mais observe ce que vous faites. Il ne juge pas votre cœur, mais régule vos actes lorsqu'ils touchent à l'ordre public. Cette prise de conscience nous rend plus clairvoyants : on cesse de tout confondre. **On peut être en désaccord moral avec une loi tout en comprenant sa logique sociale**. Et surtout, on réalise que cette règle, parce qu'elle est garantie par la force

publique, est notre bien commun le plus précieux : celui qui nous protège tous, y compris les uns des autres.

Une Règle qui Nous Étreint et Nous Protège

La règle de droit a deux visages indissociables : elle est une contrainte générale et une protection tout aussi générale. Elle s'applique à tous de la même manière (elle est générale et abstraite : « tout salarié a droit à un congé payé », pas seulement vous), et son respect est assuré par la puissance publique (elle est obligatoire et coercitive). C'est ce dernier point qui fait toute la différence avec les autres règles.

Pourquoi doit-elle être contraignante et appliquée par l'État ? Parce qu'un droit sans sanction n'est qu'un vœu pieux. La force de la loi ne réside pas dans sa justesse philosophique, mais dans son effectivité. Sans la menace d'une sanction organisée – une amende, des dommages-intérêts, une peine de prison –, la règle serait immédiatement bafouée par ceux qui y voient un obstacle. La coercition est le prix de la sécurité collective. C'est le mécanisme qui transforme un principe en réalité.

Ce que cela change dans la vie quotidienne : Cette force contraignante se décline avec subtilité. Toutes les règles ne sont pas des blocs de granit. Il y a :

- Les règles impératives (d'ordre public) : on ne peut pas y déroger, car elles protègent l'intérêt fondamental de la société. Exemple : le **salaire minimum**, l'interdiction du meurtre. Aucun contrat ne peut les annuler.
- Les règles supplétives : elles s'appliquent si vous n'avez rien prévu. Elles comblent les silences. Exemple : si vous ne choisissez pas de régime matrimonial, la loi vous en attribue un par défaut. Vous pouvez, par un contrat, en choisir un autre.

Cette gradation est partout : dans votre **contrat de travail** (certaines clauses sont interdites, d'autres sont modulables), dans vos **relations de voisinage**, dans un **contrat de vente**.

La prise de conscience que cela provoque : On réalise que la loi est à la fois un carcan et une armure. Le célèbre adage « *Nul n'est censé ignorer la loi* » prend ici tout son sens pratique. L'ignorer ne vous exempte pas de ses conséquences, car la société présume que cette règle, connue de tous, est la base même du pacte social. En acceptant de vivre en société, nous acceptons ce pacte. Mais cette obligation a son corollaire magnifique : cette même force qui peut vous contraindre est celle que vous pouvez invoquer pour vous protéger lorsqu'on vous lèse. Elle n'est pas seulement une épée au-dessus de votre tête ; c'est aussi le bouclier que vous pouvez brandir.

La règle de droit est le socle, pas le plafond, de notre humanité commune. Elle ne prétend pas faire de nous des anges, mais elle nous empêche de devenir des loups les uns pour les autres. En acceptant sa contrainte, nous acquérons notre plus grande liberté : celle de vivre ensemble, en sécurité, protégés par une force plus grande que nos seules volontés.

CHAPITRE 2

LE DROIT, CE COMPAGNON DE ROUTE

Prenons l'exemple d'un archéologue et un architecte travaillant sur le même monument. Le premier observe, analyse, date les pierres : c'est la science. Le second imagine, dessine, construit en fonction d'un idéal : c'est l'art. Le droit est cette double activité en une seule. Il est à la fois la science qui observe la réalité sociale et l'art qui cherche à la construire de manière plus juste. Un bon juriste n'est ni un pur théoricien déconnecté ni un bricoleur pragmatique ignorant les principes. Il est l'artisan qui doit connaître parfaitement la nature de son matériau (les mœurs, l'histoire, l'économie) pour pouvoir le sculpter efficacement.

Pourquoi le droit doit-il être cette alliance entre théorie et pratique ? Parce qu'une règle mal pensée, mal rédigée ou incompréhensible est une règle dangereuse. Elle peut créer l'injustice qu'elle prétend combattre. Inversement, appliquer une règle sans en comprendre l'esprit, le but ou le contexte historique, c'est risquer de la trahir. La règle de droit n'est pas une formule mathématique abstraite ; c'est un outil vivant conçu pour agir sur la vie réelle. Sa fabrication (la législation) et son application (par le juge, l'avocat, le notaire) demandent donc à la fois une rigueur de scientifique et une créativité d'artisan.

Ce que cela change dans la vie quotidienne : Cette dualité se voit partout. Lorsqu'un législateur rédige une loi sur la protection des données personnelles, il fait de la science (il étudie les pratiques des géants du numérique) et de l'art (il imagine un cadre pour protéger un idéal : la vie privée). Lorsque votre avocat prépare votre dossier de divorce, il fait de la science (il applique méticuleusement les articles du code) et de l'art (il construit une argumentation, une narration pour défendre au mieux vos intérêts et ceux de vos enfants). Comprendre cela, c'est réaliser que le droit n'est pas un automatisme, mais une intelligence constamment en action.

La prise de conscience que cela provoque : On cesse de voir la loi comme un texte froid et figé. On la perçoit comme le produit d'un travail humain, perfectible, qui nécessite des compétences variées. Cela rend le droit à la fois plus humble (c'est une construction humaine, faillible) et plus exigeant (sa qualité dépend de la compétence et de l'éthique de ceux qui le fabriquent et l'appliquent). Nous ne sommes plus face à une autorité mystérieuse, mais face à un processus auquel nous pouvons, en tant que citoyens, contribuer par le débat, la critique et la participation.

La Carte du Droit

Le droit n'est pas un bloc monolithique. Imaginez une grande ville qui, au fil du temps, voit se développer de nouveaux quartiers spécialisés. Le droit moderne est une mégapole en expansion constante, se divisant en quartiers spécialisés (les branches du droit) pour répondre à la complexité croissante de nos vies. La distinction classique est celle entre le **droit public** (qui organise l'État et ses relations avec les citoyens) et le **droit privé** (qui organise les relations entre les citoyens). Mais cette frontière devient de plus en plus poreuse.

Pourquoi cette spécialisation et ce mélange existent-ils ? Parce que la société évolue à une vitesse folle. Les progrès technologiques (internet, bioéthique), la complexité économique (finance mondiale), les nouveaux enjeux sociaux (protection de l'environnement, droit des minorités) créent des situations inédites. Le droit doit inventer de nouvelles réponses. Il ne peut plus se contenter des vieux codes ; il doit créer des quartiers spécialisés, comme le **droit de la consommation, le droit de l'environnement ou le droit numérique**. Et souvent, pour régler un problème concret, il doit piocher à la fois dans le droit public et le droit privé.

Ce que cela change dans la vie quotidienne : Votre vie est traversée par ces différentes branches sans que vous en ayez toujours conscience.

- Lorsque vous vous mariez, vous êtes dans le **droit civil (privé)**.

- Si vous contestez une amende pour excès de vitesse, vous entrez dans le **droit pénal (mixte)**, car il protège la société tout en sanctionnant l'individu).
- Votre contrat de travail est régi par le **droit du travail (social, à cheval entre privé et public)**.
- Si vous créez une start-up, vous naviguerez dans le **droit des affaires (économique)**.

Cette cartographie est essentielle pour savoir vers qui se tourner (quel avocat ? quelle juridiction ?) et quelles règles s'appliquent à vous.

On comprend que « **Nul n'est censé ignorer la loi** » ne signifie pas que l'on doit tout connaître par cœur. C'est humainement impossible. Cela signifie que l'on doit avoir **conscience de l'existence de cette carte juridique**. Savoir que nos actions s'inscrivent dans un cadre légal complexe, et que l'ignorance de ce cadre n'est pas une excuse légale. Cela nous invite à la prudence et à la curiosité. Avant d'agir dans un domaine technique (créer une entreprise, signer un bail commercial, utiliser des données), il est responsable de **s'informer** sur le « quartier juridique » concerné. Le droit devient alors non pas une prison, mais un paysage dans lequel on apprend à se déplacer avec discernement.

Le droit n'est pas un musée de règles anciennes, c'est un chantier perpétuel où la société se construit et se répare. En apprenant à lire ses plans – à la fois science du réel et art du possible –, nous cessons d'en être les résignés ou les transgresseurs pour en devenir les habitants avertis et, parfois, les architectes.